



DÉPARTEMENT

LEGS ET TESTAMENTS

DU KKKKL



L'avenir
d'Israël
est
entre
vos
mains



דפוס לישראל

Éditorial	p. 3
Le KKL, des origines à nos jours	p. 4 - 5
Grâce à vous des projets prennent vie !	p. 6 - 7
Laissez votre empreinte en Eretz Israël	p. 8
Les avantages et garanties du KKL-JNF	p. 9
Le legs	p. 10
Témoignage	p. 11
Le testament	p. 12
Les conseils de Maître El Mouchnino	p. 13
La donation	p. 14
L'assurance-vie	p. 15
Le Département legs et testaments du KKL	p. 16
Nos engagements	p. 17



Édito



Le KKL-JNF est au service de tous ceux qui souhaitent que tout ou partie de leur patrimoine soit consacré au développement de l'État Israëli.

L'une des spécificités de la démarche du Département legs et testaments est d'allier commémoration et construction : il immortalise la mémoire du donateur dans un projet concret au service de l'avenir de l'État d'Israël.

Léguer est un geste fort dont la portée est morale et altruiste ; cette décision fondamentale engage les valeurs de chacun dans le respect de son être.

Dans un climat de confiance, la confidentialité préside à toute rencontre et les échanges sont fidèles au respect de vos valeurs personnelles et de vos convictions. L'équipe du Département legs et testaments du KKL-JNF fait preuve de disponibilité, d'écoute et d'une expertise reconnue. Il s'agit d'une décision aussi importante qu'intime, cette décision qui mérite un accompagnement de qualité. Notre équipe se tient à vos côtés et vous offre de solides garanties, afin de mener à bien les dispositions prises.

Si vous souhaitez nous contacter, nous mettrons, avec vous, tout en œuvre pour définir les finalités et modalités de votre projet. Nous vous aiderons à le faire vivre et l'incarner dans le respect de vos volontés et au travers des réalisations du KKL.

La brochure que vous avez entre les mains se veut accessible. Elle rappelle la vocation des réalisations accomplies depuis 115 ans par le KKL et défriche les principales notions liées aux différents types de legs. Des fiches techniques vous permettent d'y voir plus clair sur la nature de votre don au KKL. Vous y lirez aussi des témoignages de donateurs dont l'empreinte reste à jamais gravée dans l'histoire émouvante d'un département fort en rencontres inoubliables.

Le KKL-JNF constitue le trait d'union historique et contemporain entre Israël et les actions qui vous tiennent à cœur, en faveur de l'environnement et de l'Homme.

Votre confiance nous engage et ce sens de la responsabilité nous oblige. En léguant au KKL, vous devenez à votre tour un maillon précieux de cette transmission inaltérable au bénéfice des générations futures.

Cordial Chalom,

DR ROBERT ZBILI
PRÉSIDENT DU KKL DE FRANCE



Le KKL, des origines à nos jours

Depuis sa création en 1901, le KKL (Fonds pour l'existence d'Israël) est le principal acteur du développement de la terre d'Israël, en faveur du peuple juif. Grâce à la célèbre boîte bleue, les familles étaient directement associées au rachat de terres en Eretz Israël. C'est au KKL que l'on doit l'acquisition des terres sur lesquelles ont été fondées les premières localités juives de l'ère contemporaine. Grâce aux actions du KKL, Israël s'est métamorphosé : des zones de peuplement ont été créées du nord au sud, des forêts, des routes, des aires de loisirs, des réservoirs d'eau ont surgi du néant, etc. Le KKL veille également à promouvoir le respect de la nature et la protection de l'environnement.

LE KKL, POUR UNE TERRE PLUS VERTE

Des milliers d'hectares de terre ont été défrichés, des travaux de terrassement entrepris pour fertiliser la terre dans une région aride. Le KKL a repoussé le désert en faisant fleurir le Néguev au moyen de technologies agricoles sophistiquées. Cette action de reboisement du pays a fait d'Israël un pays avant-gardiste, où le nombre d'arbres est en constante augmentation. ■



LE KKL, POUR DES RESSOURCES EN EAU PLUS ABONDANTES

Plus de 200 réservoirs d'eau ont été construits par le KKL, assurant l'irrigation de plus de 5 000 ha de terre.

Ces barrages et réservoirs servent à l'irrigation des champs, à la pisciculture, à l'industrie touristique et à la rétention d'eau de pluie. L'assainissement et la réhabilitation des cours d'eau représentent des chantiers importants du KKL. ■



LE KKL, POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Le KKL a construit plus de 7 000 km de routes et de chemins forestiers pour faciliter l'accès aux localités.

Pour le bien être des habitants, plus de 400 parcs ont été aménagés, offrant tables de pique-nique, aires de jeux, équipements pour personnes handicapées et pistes cyclables. ■



LE KKL, POUR LA TRANSMISSION DES VALEURS SIONISTES

Le KKL s'est investi, dès ses origines, dans l'éducation des jeunes générations, auxquelles il s'agissait d'enseigner le respect de la terre, ainsi que les liens historiques qui unissent le peuple juif à sa terre. Aujourd'hui, il développe divers projets pédagogiques en direction des jeunes en Israël et en diaspora. ■



Grâce à vous, des

Fer de lance du sionisme bâtisseur depuis 115 ans, le KKL reste fidèle à sa vocation de développement de la terre d'Israël par la reconquête et la mise en valeur de son espace naturel.

Les contributions du KKL-JNF ont ainsi permis de nombreuses et grandes réalisations, qu'il s'agisse de forêts, de réservoirs, d'aires de jeux et de détente, de routes de sécurité, dont voici quelques exemples.



LE PARC DE FRANCE-ADOULAM

En créant ce parc en l'an 2000, en bordure du désert de Judée, les amis du KKL de France ont marqué de leur empreinte le paysage de Jérusalem qui abrite des sites naturels d'exception, des richesses historiques et une faune variée. ■

LA FORÊT DES MARTYRS DE LA SHOAH

Plantation due aux Fils et Filles des déportés Juifs de France, la forêt des Martyrs est un lieu de mémoire symbolisant l'histoire du peuple juif. Le KKL y mène, chaque année, des travaux importants pour entretenir le site. ■



LA FORÊT DU CARMEL

Elle fût dévastée par un gigantesque incendie en 2010 détruisant des millions d'arbres dans le massif du Carmel sur une superficie de 2 500 ha. Le KKL s'est employé sans relâche à reconstituer le site pour le faire reverdir 5 ans après la catastrophe. ■

projets prennent vie!



AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Création d'une aire de jeux et de détente pour les enfants du Kibboutz Sufa, situé près de la bande de Gaza. Cette localité en pleine croissance vit une situation très tendue au quotidien. L'aire récréative représente ainsi une véritable bouffée d'oxygène pour parents et enfants. ■

CENTRE DE RÉHABILITATION POUR ENFANTS EN DIFFICULTÉ DE NITSANA

Implanté dans le Néguev, dans une zone désertique en voie de développement, le centre éducatif et de convalescence pour enfants et jeunes malades est un exemple vivant d'un sionisme d'avant-garde ! ■



CRÉATION DE FONDS PERSONNALISÉS:

le KKL gère également des fonds dont l'objet a été défini spécifiquement par les testateurs ou donateurs, dans d'autres domaines, tels que :

- **Le Fonds Lubinski** : créé à la demande d'un rescapé de la Shoah pour les besoins des survivants.
- **Le Fonds Blumberg** : prix décerné à un chercheur de haut niveau dans le domaine de la médecine.
- **Le Fonds Lev Goldberg** : pour développer la culture hébraïque à travers le monde. ■

Laissez votre empreinte en Eretz

En instituant le KKL en tant qu'héritier, vous manifestez votre amour pour Israël et inscrivez vos valeurs et convictions dans une Mémoire vivante et en action. Grâce à vous, le KKL développe la terre et construit l'avenir d'Israël.

Le KKL, c'est la Terre, l'Arbre, l'Eau, l'Homme... c'est la vie !

Qu'il s'agisse d'une plantation, de reboisement, de reforestation, d'aménagements de sites pour l'habitation, d'agriculture, d'éducation sioniste à destination des jeunes générations d'Israël et des nouveaux migrants, il y aura toujours un projet ou un programme qui vous ressemble et corresponde à vos aspirations.

Votre nom sera ainsi perpétué et gravé à jamais, tel celui d'un bâtisseur.

Concrètes, efficaces et vérifiables sur le terrain, ces réalisations répondent au développement et à la qualité de vie en Israël, une ambition qui s'inscrit sur le long terme et vous assure la perpétuation de votre mémoire et le sens de toute une vie à jamais liée au peuple juif et à Eretz Israël.

Léguer au KKL, c'est entrer pour l'éternité dans l'histoire d'Israël pour l'avenir du peuple juif. ■

Témoignages

« J'avais à cœur d'apporter ma pierre à l'édifice en contribuant à l'œuvre centenaire du KKL en Israël. Donatrice depuis des années, j'ai souhaité à travers mon legs, - moi qui n'ai pas eu la chance d'avoir d'enfant -, perpétuer pour les générations futures le sens de toute une vie fondée sur des valeurs de partage et de solidarité. »

Josette K.

« Shalom, en quelques mots ce qui motive le don d'une famille chrétienne au KKL. Dans la Bible il est dit: Toutes les voies de l'homme sont pures à ses yeux ; Mais celui qui pèse les esprits, c'est l'Éternel (Proverbes 16: 2). Le Seigneur ne juge donc pas uniquement les actes, mais aussi les motivations et cela de manière première. Notre legs au KKL relève de cette logique, car le KKL a pour vocation de favoriser le sionisme. »

Familles L. et M.



Les avantages et garanties du KKL-JNF



Vous associer à l'œuvre du KKL, par le biais du JNF, c'est participer à la construction de notre pays. Le JNF (Jewish National Fund) est le département du KKL dont l'effort de collecte se porte exclusivement sur les legs, testaments et donations. Les réalisations auxquelles le KKL-JNF vous invite à prendre part répondent à des objectifs nationaux en faveur du développement et de la qualité de vie en Israël.

De plus, il est à noter que le KKL est l'une des seules associations de France **dont les fonds sont reversés dans leur intégralité à Israël.**



✓ Vous êtes **libre de choisir**, parmi toutes les actions relevant du KKL, **la nature du projet que vous souhaitez soutenir** : plantation d'arbres, construction de réservoirs d'eau, infrastructures routières, aires de jeux pour enfants, aménagements pour personnes en situation de handicap, programmes éducatifs, etc.

✓ Aussi, **votre nom et ceux de vos êtres chers seront gravés à jamais en Eretz Israël**, au cœur de la mémoire collective du peuple juif.

✓ Par votre action, **vous pouvez donner à votre héritage le pouvoir de soutenir la vie en Israël.**

✓ Au KKL-JNF, vous pouvez léguer en toute confiance, puisque **nous nous engageons à respecter scrupuleusement votre volonté et vos dispositions testamentaires.**

✓ Votre legs est totalement **exonéré de droits de succession.**

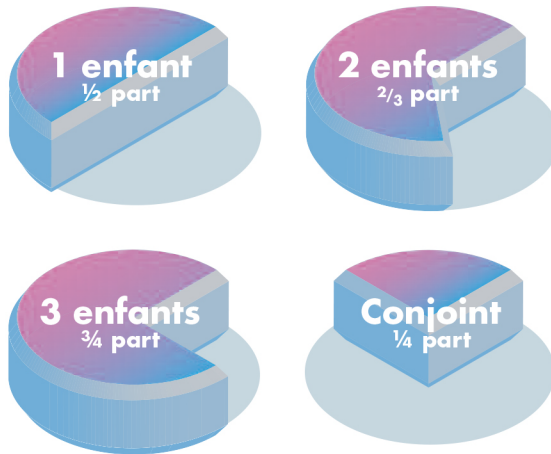
La générosité ne s'arrête pas avec la fin de la vie ! ■

Le Legs

Quelle que soit la période de vie, le legs est une disposition particulièrement importante, dès lors que l'on possède quelques biens. En effet, **en l'absence d'héritiers, l'ensemble de votre patrimoine sera remis automatiquement à l'État !**

La première étape consiste à identifier la part dont vous disposez librement, ce qu'on appelle la quotité disponible. En effet, en France, on ne peut pas déshériter ses enfants ou son conjoint.

Une part réservataire leur est réservée, selon la répartition suivante:



Neveux, nièces, frères, sœurs et cousins ne sont pas réservataires. Vous pouvez alors définir la répartition que vous souhaitez effectuer auprès des héritiers que vous avez choisis (personnes ou institutions de bienfaisance).

Voici les 3 types de legs les plus répandus :

- **le legs universel** : vous transmettez l'intégralité de votre patrimoine à un héritier unique ou le partagez entre plusieurs héritiers, chacun étant alors considéré comme légataire universel conjoint ;
- **le legs à titre universel** : vous décidez de léguer une part de votre héritage ;
- **le legs à titre particulier** : vous transmettez un bien précis à une personne ou à une institution précise (ou plusieurs).

Témoignage de Paule S., amie fidèle du KKL



« **A**u cours de mes nombreuses visites en Israël, j'ai pu me rendre compte des réalisations passionnantes du KKL. J'ai été frappée par la pluralité et la diversité des actions entreprises dont le but est de poursuivre l'établissement d'Israël afin de le rendre toujours et toujours plus fort, plus beau. Ce sont des créations utiles, indispensables même, solides, menées parallèlement à des recherches archéologiques afin de faire coïncider les écrits bibliques et les projets.

J'ai remarqué que le KKL est toujours resté fidèle aux valeurs morales du peuple juif, à son éthique et qu'il les a défendues. On retrouve à travers ses œuvres :

- l'amour d'Israël si fort, indestructible
- l'amour de la terre et l'importance et le respect que l'homme lui doit
- l'amour de la nature qui en découle.

Les réalisations du KKL traduisent un combat réel, une quête incessante de la vérité, de l'exactitude, une obstination à trouver des solutions aux problèmes humains, politiques, sociaux, religieux ; une volonté sans relâche à maintenir et développer les valeurs du sionisme, de la démocratie. Le KKL mène une lutte sans fin sur le plan physique et moral, tout en restant discret, simple et modeste. Il contribue à maintenir la force du peuple juif et de l'État d'Israël et c'est ce combat que j'aime...

... C'est pour toutes ces raisons
que j'ai décidé de léguer
mon patrimoine au KKL ! »



Le testament

Le legs prend forme à travers **le testament** qui est la rédaction des dispositions que vous souhaitez prendre pour régler votre succession. Vous pouvez le conserver chez vous, mais au risque de le perdre ou de vous le faire subtiliser. Il est donc recommandé de le déposer chez un notaire qui l'enregistrera au **Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés**.

Il est important de noter que c'est un acte révocable à tout moment : vous conservez donc, en toutes circonstances, et jusqu'au bout, une totale liberté. **Seul le dernier testament en date est valable !**

Exemple de testament olographe (testateur avec 1 enfant)

Je soussigné(e), (prénom, nom), (marié / veuf / divorcé sans / avec enfants), né(e) le (date et lieu de naissance, pays), de (nationalité), demeurant (adresse complète), sain(e) de corps et d'esprit, révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.

Institue pour légataire universel de la quotité disponible de tous mes biens, meubles et immeubles qui existeront au jour de mon décès le Keren Kayemeth LeIsrael (KKL) dont le siège est à Jérusalem (Israël), et dont son antenne à Paris se situe au 11, rue du 4 Septembre (2^{ème} arrondissement).

Fait et écrit en entier de ma main

À

le / / 20.....

(Signature)

Les conseils de Maître El Mouchnino



« Il existe plusieurs formes de testaments dont deux sont les plus courantes :

- le testament dit olographe, écrit entièrement à la main par le testateur, daté et signé.
- le testament dit authentique, rédigé devant un notaire avec deux témoins.

Le **testament olographe** est le plus utilisé (voir exemple page ci-contre). Il doit être écrit entièrement de la main du testateur et doit comporter toutes les mentions liées à l'identité, les prénoms notamment pour éviter tout risque de confusion, en cas d'homonymie par exemple, ainsi que la situation matrimoniale du testateur au moment de la rédaction de celui-ci (célibataire, marié ou divorcé). De surcroît, il faut veiller à bien indiquer qu'au moment où la personne le rédige, elle est saine de corps et d'esprit, pour ne s'attirer aucune contestation. Le plus important reste d'indiquer, en fin de rédaction, la date et la signature. Sans ces mentions, le testament n'est pas valable. Attention, le testament dûment renseigné ne doit pas rester dans le placard. Si personne n'est au courant, le notaire va régler la succession sans savoir qu'il existe un testament.

C'est pourquoi, il doit être déposé chez un notaire, en l'occurrence par l'intermédiaire du KKL, pour être enregistré au **Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés**. Rien n'empêche d'en faire un nouveau qui remplacera et annulera le précédent. Pour être valide, il suffit que le testament en question comporte expressément les mentions de révocation des dispositions antérieures. Dans le cas contraire, si les testaments sont contradictoires, le notaire devra se livrer à une interprétation.

Le testament authentique, quant à lui, est reçu par deux notaires, ou se fait devant notaire accompagné de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté entre eux, ni avec la personne gratifiée (en l'espèce le KKL), ni avec le testateur. Ce dernier dicte alors au notaire ses dispositions. Souvent, les personnes qui ont recours au testament authentique souhaitent s'assurer en direct d'une formalisation évitant toute destruction, perte du document, ou contestation future. Certaines peuvent également être empêchées physiquement d'écrire elles-mêmes (en cas d'accident ou de handicap physique, voire plus rarement d'illettrisme par exemple). Le notaire peut même se déplacer au domicile du testateur.

Par ailleurs, il est important de préciser que le KKL, régi par la Convention Franco-israélienne, **est exonéré de tous droits de successions**.

Dans tous les cas, pour plus de sécurité, je vous recommande de passer par un notaire qui s'assurera de la validité et de l'enregistrement de votre testament. » ■

Un patrimoine peut être transmis de son vivant à d'autres que ses héritiers légaux : c'est le cas de **la donation**. Elle se fait par un acte signé devant notaire, **elle est immédiate et irrévocable**. Elle concerne généralement des fonds ou un bien immobilier. La donation permet au donateur de voir par lui-même ce qui est fait de son action.

Plusieurs types de donations s'offrent à vous :

- **La donation en pleine propriété** vous permet de faire sortir immédiatement de votre patrimoine une somme d'argent ou un bien, en vous libérant de toutes charges et impositions futures.
- **La donation en nue-propriété** vous permet aussi, comme le dit la formule, « **d'hériter de vous-même** » : si vous faites par exemple donation d'un bien immobilier, vous pouvez continuer à en disposer jusqu'au bout sans en supporter les charges et les soucis de gestion. Vous pouvez même bénéficier, dans certains cas, d'une rente viagère.

Les donations, comme n'importe quel don, donnent droit aux **réductions d'impôts** prévues par la loi. ■

Témoignage Mordehai Loï

Mordehai Loï, originaire de Kichinev, émigre en France avec ses parents à l'âge de 6 mois. Malheureusement 16 ans plus tard, ses parents sont raflés et déportés à Auschwitz. Il fonde une nouvelle famille en rencontrant Suzanne Fajwisiewicz, qui sera son épouse pendant soixante ans, mais ils n'auront pas d'enfants. Suzanne décède des suites d'un cancer, ce sera pour lui une perte insurmontable. Dès lors, Mordehai n'a plus qu'un seul objectif : honorer sa mémoire. Convaincu que les objectifs du KKL correspondent aux idéaux de la famille, il décide de faire une donation à la mémoire de son épouse : un réservoir d'eau d'une capacité de 480 000 m³, situé près de Kiriat Gat. Ce sera l'occasion pour Mordehai de se rendre pour la première fois en Israël où le KKL lui a organisé tout spécialement une cérémonie et un voyage sur-mesure.

« Cette émouvante cérémonie commémorant la vie de Suzanne m'a touché à un point que vous ne pouvez imaginer.

Après ces cinq jours passés en Israël, je suis aujourd'hui heureux et fier du choix que j'ai fait pour honorer la mémoire de mon épouse. Je suis sûr qu'elle m'en aurait félicité. »



L'assurance-vie



L'assurance-vie est l'un des contrats d'épargne le plus avantageux, dont le capital sera, à échéance, reversé aux bénéficiaires que vous aurez désignés. **C'est donc aussi un moyen de transmission du patrimoine qui jouit d'une fiscalité particulière.**

L'avantage de l'assurance-vie est que son capital n'est pas inclus dans le montant de la succession. Elle n'est pas non plus limitée par les droits des « réservataires » comme le legs, c'est-à-dire que vous pouvez en faire bénéficiaire qui vous voulez et pour le montant que vous souhaitez (à condition bien sûr de ne pas en abuser).

Il est important de noter que **vous pouvez modifier la liste des bénéficiaires à tout moment.**

Dans tous les cas, il est recommandé de prévenir les bénéficiaires.

Le saviez-vous ? Entre 1 et 4 milliards d'euros d'assurances-vie ne profitent à personne, faute d'information sur les héritiers ! ■

Hommage à Mireille et Edy Saiovici

Originaire de Roumanie qu'il a quittée dans les années 50, Edy Saiovici arrive tout jeune à Paris où il devient, par le biais de son métier d'expert-comptable, directeur puis propriétaire de deux grands théâtres parisiens. Il épouse Mireille, avec qui il aura une vie riche, mais aucun enfant ne naîtra de cette union.

À l'aube de ses 70 ans, il décide de prendre des dispositions testamentaires au profit du KKL. En effet, cette institution a bercé sa plus tendre enfance par le biais de « la boîte bleue », toujours présente chez ses parents.

Après son décès, ses biens reviennent bien sûr à sa femme Mireille qui décèdera un an plus tard. Mireille, qui n'était pas d'origine juive, a respecté la volonté de son défunt mari, en désignant le KKL bénéficiaire notamment de leur assurance-vie. D'un commun accord, leur volonté était que le montant de leur succession soit affecté à la création d'un fonds de bourses. C'est donc ainsi que « Le fonds Edy et Mireille Saiovici » est créé à Jérusalem par le KKL, à leur mémoire.

Ce fonds sera destiné à l'attribution de **bourses aux étudiants** israéliens en difficulté, d'origine francophone, poursuivant leurs études supérieures en Israël.



Le Département legs et testaments du KKL

Notre accompagnement

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur les legs et testaments ?

L'équipe du KKL-JNF vous propose précisément de vous informer et de vous conseiller, en fonction de votre situation familiale et de vos desiderata, en toute discrétion et sans engagement.

Nous vous parlerons des diverses possibilités qui s'offrent à vous, et vous accompagnerons tout au long de votre démarche pour faire naître votre projet, qu'il s'associe à une des nombreuses réalisations du KKL ou qu'il soit sur-mesure.

De plus, si vous le souhaitez, nous pouvons mettre à votre disposition nos services juridiques et de consultations notariales en lien avec votre projet, etc. ■

Le mot de l'équipe du KKL-JNF

« La confiance est au cœur de notre relation avec les testateurs. Les personnes viennent vers nous parce que le KKL représente Israël, pays au sein duquel elles souhaitent laisser leur empreinte. Nous discutons de leur projet de vie et tâchons de les guider au mieux dans leurs orientations testamentaires. Cela nous permet de bien comprendre leurs vœux, afin d'être à même de les respecter le moment venu. Nous attachons une grande importance à gérer les fonds exactement comme l'ont souhaité les testateurs. C'est la garantie du respect de leurs volontés qui rassure nos donateurs et engage ainsi une relation de confiance inaltérable.

Pour nous, cet échange est très enrichissant, nous prenons le temps de les conseiller, mais c'est aussi un moment de partage chaleureux en toute amitié. Au-delà de leur testament, c'est une véritable famille qu'ils intègrent au sein du KKL et nous sommes toujours présents en cas de besoin. Parce qu'au KKL, nous pensons que la transmission est un acte d'échange, à double sens ! Une aventure humaine que nous sommes prêts à partager avec vous. »

Ytzhak Mopsik

Directeur général du KKL-JNF

Lynda
Responsable



Nos engagements



Proximité et disponibilité

La transmission est un acte intime qui suppose un cheminement personnel basé sur la confiance.

- Nous sommes à votre écoute et à votre entière disposition pour vous rencontrer et vous accompagner tout au long de votre réflexion.

Échange et respect

Participer au développement de l'Etat d'Israël est un projet qui n'est réalisable qu'avec votre concours.

- Nous plaçons l'échange au cœur de notre relation avec vous, afin de respecter scrupuleusement vos volontés au moment de la succession.

Confidentialité et discrétion

L'héritage est un sujet délicat dont le contenu peut être modifié à tout moment.

- Nos échanges, par téléphone, courrier ou lors de nos rendez-vous, resteront confidentiels et ne supposent aucun engagement de votre part.

Nous contacter :

Pour toute question,
Lynda est à votre disposition
au 01 42 86 54 93
ou jnf@kkl.fr



DR



Le KKL en chiffres-clés

En à peine plus d'un siècle d'existence, le KKL a :

- ACQUIS ET DÉFRICHÉ **300.000 HA** DE TERRES DONT **110.000 HA** POUR LES BESOINS DE L'AGRICULTURE
- DRAINÉ **65.000 HA** DE TERRES
- ASSURÉ LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE PLUS DE **1000 LOCALITÉS**
- PLANTÉ PLUS DE **230 MILLIONS D'ARBRES** SUR PLUS DE **100 000 HA** ET CONTINUE DE PLANTER **3 MILLIONS D'ARBRES PAR AN**
- AMÉNAGÉ PLUS DE **400 PARCS ET FORÊTS**, QUI ACCUEILLEN CHAQUE ANNÉE PLUS DE **12 MILLIONS DE PROMENEURS**
- ENTRETENU **4 000 HA** DE PRAIRIES ET **40.000 HA** DE FORÊTS NATURELLES
- CONSTRUIT PLUS DE **250 BASSINS DE RÉTENTION D'EAU ET RÉSERVOIRS**, D'UNE CAPACITÉ TOTALE DE STOCKAGE DE **100 MILLIONS DE M³ D'EAU**, SOIT **6% DE LA CONSOMMATION ANNUELLE DU PAYS**
- CONSTRUIT **7 000 KM** DE ROUTES
- AMÉNAGÉ **DES DIZAINES DE SITES POUR LE LOGEMENT DE NOUVEAUX IMMIGRANTS** (EILAT, OFAKIM, BEERSHEVA, NAZARETH, SAFED, MAALOT...).



L'avenir d'Israël est entre vos mains



Protection de l'environnement, lutte contre la désertification, construction de réservoirs d'eau ... En transmettant tout ou partie de votre patrimoine au KKL, vous permettez de réaliser de grands projets d'avenir pour Israël. Pour un rendez-vous sans engagement :

Lynda : 01 42 86 88 88

KKL - JNF Paris : 11 rue du 4-septembre, 75002 Paris